

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 25 octobre 2017 sur convocation du 18 octobre 2017

Membres présents : 10

Membre excusé : Dominique Perny

Secrétaire : Jean-Claude Barçon

La séance débute par la présentation de la gestion de la forêt communale par Benoît Lhomme, technicien ONF en présence des membres extérieurs au CM de la commission *Forêts, chemins ruraux, terrains communaux*.

1. Bilan des ventes 2017 et assiette des coupes 2018

Le bilan des ventes 2017 est surtout marqué par une forte augmentation des chablis dus aux scolytes. 290 m³ ont été vendus au mois d'octobre qui s'ajoutent aux 98 m³ du printemps. Selon l'hiver qui se présente, les dommages causés pourraient encore produire une quantité importante de chablis au printemps prochain.

Concernant les coupes prévisionnelles 2018, les propositions du technicien de l'ONF sont les suivantes :

Parcelle 13 : 350 m³ prévente de bois façonnés

Parcelle 19 : 152 m³ vente contrat petits bois résineux

Parcelle 21 : 104 m³ vente contrat petits bois résineux

Parcelle ha : 124 m³ vente contrat g ros bois résineux

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour approuver l'assiette des coupes 2018.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 30 août 2017

2. Projet bâtiment Mairie

Avenants à valider

OUDOT (lot 5) travaux supplémentaires pour inscription façade Mairie pour **1 615 € HT**

EPPI (lot 8) travaux supplémentaires pour sols dans la salle socioculturelle pour **320 € HT**.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider ces 2 avenants.

Estimation des coûts et de la fin des travaux à ce jour

En tenant compte des travaux prévus au marché, des imprévus, des avenants et des moins-values, le coût total avoisinerait les **628 000 € HT** ce qui correspond à un dépassement de **2 %** par rapport aux prévisions.

La dernière réunion de chantier est prévue **le lundi 30 octobre** prochain.

Mobilier

Ont déjà été commandés les étagères de la bibliothèque pour **4 640 € ht** et le meuble de la kitchenette pour **2 150 € ht**. Les chaises, tables, bureaux et armoires sont en attente de proposition.

3. Approbation de la mise à jour des statuts de la CFD

Le 12 septembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon a délibéré pour approuver la modification des statuts et leur mise en conformité avec les dispositions issues de la loi NOTRe notamment. Chaque commune doit les approuver ou non à son tour.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour approuver les statuts tels que présentés.

4. Demande de Fonds de Concours N°2 à la CFD

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des attributions de fonds de concours par la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon, il y a lieu de demander la part sur la fiscalité « ménages » d'un montant de **13 995,77 €**. Celle-ci est justifiée par un montant de dépenses du double en travaux d'entretien de voirie et bâtiments publics, travaux d'investissement sur bâtiments publics soit **27 991,54 €**.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Atteste de la réalisation de travaux d'entretien de voirie (éclairage, entretien voirie) et des travaux d'investissement sur les bâtiments publics pour un montant de 27 991,54 €.**
- **Sollicite un fonds de concours de la part de la CFD de 13 995,77 €.**
- **Autorise le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires ainsi qu'à signer les documents en résultant.**

5. Poste de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de la secrétaire de Mairie arrive à échéance le 31 octobre 2017, il y a lieu de :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ière} classe échelon 1, au 31 octobre 2017, dans la proportion de 19/35^{ième}
- Créer un poste d'adjoint administratif, au 1^{er} novembre 2017, dans la proportion de 19/35^{ième}

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Alice Pasqua sera nommée adjoint administratif territorial pour un stage d'un an à partir du 1^{er} novembre 2017 à l'échelon 02, indice brut 348 pour 19/35^{ème}. Elle pourra être titularisée dans un an.

6. Recensement Insee 2018

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a lieu de prendre une délibération pour nommer un agent recenseur. Il rappelle que le recensement aura lieu **du 18 janvier au 17 février 2018**. Une délibération a déjà été prise le 23 mai 2017 puis un arrêté le 27 mai 2017 pour nommer **Isabelle Jeannin** coordinateur communal.

Il propose **M. Joël Lonchamp** comme agent recenseur. Il sera rémunéré selon l'indice Insee.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Réfection de l'espace loisirs des Clos

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une réfection de l'espace Loisirs des Clos pour des questions de sécurité et de bon entretien du matériel en place depuis bientôt 15 ans. Les travaux consistent en la réhabilitation du tapis synthétique et des panneaux de jeux, le réaménagement de l'aire des jeux enfants et le remplacement des graviers par des plaquettes NF.

Il propose au CM de prendre une délibération pour s'engager à inscrire le coût des travaux au budget 2018 pour un montant de **12 293.80 € HT**. Il propose aussi de solliciter une subvention de la part du Département qui pourrait se monter à 20 %.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, s'engage à inscrire ces travaux au budget 2018 et sollicite le Département pour une subvention. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux réalisés au presbytère**

Des travaux de menuiserie consécutifs à l'audit énergétique ont été réalisés à hauteur de **581 € ht**. L'installation d'un éclairage supplémentaire extérieur ainsi que d'une lisse le long des escaliers descendant sur le trottoir sont en cours pour des montants respectifs de **317 € ht et 1 407,75 € ht**. Ces travaux ont été jugés nécessaires pour sécuriser l'accès à la salle de convivialité pour les personnes âgées.

- **Subventions à Drugeon Sports**

Suite aux changements intervenus au niveau du club de football et du désengagement de la Commune de La Rivière Drugeon, plusieurs décisions ont été prises. D'une part, les remboursements de frais 2016 pour l'entretien des terrains et des vestiaires se montent à **1 550,80 €**, d'autre part, l'aide future se fera sous forme de subventions comme pour les autres associations de la Commune. Le montant sera déterminé en lien avec la Commune de Bannans en 2018.

La commune accepte la prise en charge du coût des matériaux nécessaires à l'extension du bâtiment du terrain Pourny pour 1 000 € ht.

- **Repas des bénévoles de la Randonnée des Fruitières**

Un courrier a été envoyé aux associations pour recenser le nombre de personnes présentes au repas du samedi **25 novembre à midi et le soir** à la salle des Fêtes de Bulle et organisé conjointement avec la Commune de Boujailles.

- **Transfert des PACS aux Communes**

Le transfert de l'enregistrement des déclarations, modifications et dissolutions des pacs est prévu à compter du **1^{er} novembre 2017** pour les personnes qui fixent leur résidence commune dans la Commune.

- **Demande de location de la salle de convivialité**

Suite à la demande de location de la salle de convivialité par une société privée, il a été décidé de fixer le prix de cette location à **50 €**. La remise des clés sera conditionnée par la remise d'une attestation d'assurance et le versement du montant dû.

La séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire